

Journal des Tribunaux

N° 6483 - 23/2012

CHRONIQUE JUDICIAIRE - p. 507

Cours et conférences



À vingt ans, peut-on refaire le monde... juridique ?

L'association des juristes namurois (A.J.N.) est née en 1992 et elle entendait bien fêter dignement ce vingtième anniversaire, le 3 mai 2012. Le programme était alléchant qui annonçait : « Et si nous refaisons le monde... juridique? ». Sous-titrée : « À 20 ans tout est possible! », l'accroche laisse rêveur : moi aussi, j'aimerais avoir tous les jours 20 ans.

La conférence était articulée autour d'un concept séduisant : dans un petit film, tourné dans la bibliothèque de la Faculté de droit à Namur, des étudiants exposent leur perception d'une profession juridique, de ses atouts et des défis à venir. Suivait une interview d'un représentant expérimenté de cette profession, dialogue mené sur un ton juste par Anne Godinas ou Marc Nihoul. Se sont ainsi succédé les huit professions juridiques représentées au sein de l'A.J.N. : notaire (Xavier Dugardin), juriste d'entreprise (Bernard Nyssen), fonctionnaire (Florence Gravar), huissier de justice (Annick Bloquiaux), avocat (Marc Preumont), substitut du procureur du Roi (Benoît Piret), juge (Christian Panier) et, pour finir, mais n'est-ce pas plutôt le commencement?, professeur d'université (Yves Pouillet).

La formule avait ses mérites, et les regards croisés des futurs juristes avec les praticiens du droit pouvaient briser les idées reçues. Je fais un choix partisan, celui de quitter le prétoire et d'évoquer plutôt les deux professions juridiques *a priori* moins connues – ou moins bien perçues – des étudiants.

Ainsi, ceux-ci reconnaissent au juriste d'entreprise un esprit d'équipe et une compétence élargie, mais soulignent les difficultés à sortir de son rôle de juriste, surtout dans les petites entreprises. Indépendamment du fait qu'une P.M.E. ne bénéficie pas souvent de ses services, la plus-value du juriste d'entreprise, le « gardien du phare », et ses perspectives de carrière, « selon sa personnalité et la responsabilité de l'entreprise » ont été mises en valeur par l'enthousiaste Bernard Nyssen. Qui invite à une meilleure reconnaissance de cette profession, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des entreprises, et insiste sur les partenariats nécessaires entre tous les acteurs du droit pour améliorer la lisibilité et l'efficacité de la norme.

Les étudiants avaient une vision assez poussiéreuse du fonctionnaire ou « juriste d'administration » pour céder à un langage plus consensuel : trop attaché à la procédure, pas assez humain, écarté des centres de décision, telles étaient les remarques de nos jeunes de vingt ans. Florence Gravar, avec une belle énergie, a démontré que l'on pouvait devenir fonctionnaire non par dépit ou par facilité, mais parce que, à 18 ans, elle a toujours rêvé de faire ce métier. Soulignant la diversité des services et, par conséquent, des fonctions de juriste au sein d'une administration, elle a porté haut les valeurs d'indépendance et de liberté intellectuelle qu'elle a rencontrées dans sa profession. Et quant à l'absence de pouvoir décisionnel, elle a reconnu la mission de service public qui est la sienne, modeste par rapport au pouvoir politique, émanation de la démocratie,

mais a aussi insisté sur la loyauté existant en général entre ces partenaires. Une attachante personnalité qui a bouleversé l'image du fonctionnaire.

Les autres conférenciers ont dans des termes fort justes rendu hommage à leur profession et évoqué les défis à venir, défis immenses pour les huissiers de justice si l'on en croit leur représentante à cette soirée, ce qui pourrait en décourager plus d'un.

Alors, au terme de cette conférence, a-t-on vraiment refait le monde... juridique? C'est peut-être le seul bémol que je relèverais : bon sang, nous autres, juristes, avons-nous perdu la fougue de nos 20 ans ? Les défis des professions tournent bien entendu autour de l'informatisation, de l'accès et du traitement de l'information, de la nécessaire spécialisation face à la diversification de la norme, mais avouons que ces réponses demeuraient assez classiques.

Soyons utopiste, mais les questions sur le coût de l'avocat peuvent-elles encore recevoir la réponse – certes noble et magnifique – que les « clients riches payent pour les plus pauvres » alors que la paupérisation du barreau et de sa clientèle appelle une réflexion plus fondamentale [1]? L'architecture judiciaire – et je ne pense pas qu'aux bâtiments – ne peut-elle être revue autrement que par une simple réforme des arrondissements judiciaires, mais au contraire, sans frilosité, par une réflexion sur le sens des procédures, sur la simplification du langage judiciaire, sur l'adéquation de la réponse pénale donnée à certains types de comportement? L'éducation des générations futures ne doit-elle pas passer par une autre approche du conflit, celle qui valorise l'écoute, le respect et la connaissance de l'autre à l'inverse de la judiciarisation extrême des faits de société à laquelle nous assistons? À tout seigneur tout honneur, c'est encore le jeune retraité Christian Panier (lui a toujours 20 ans) qui a esquissé les grands enjeux de demain.

Au final donc, un moment de qualité, parfaitement organisé par les moteurs de l'A.J.N., qui réunissait tous les ingrédients de ce qui fait le charme de l'association namuroise : différents acteurs du monde juridique non limité au monde judiciaire, désireux de partager leur expérience, de mieux connaître l'autre et de créer des liens, et des réflexions partagées dans une belle convivialité.

Bénédicte INGHELS



[1] Sur cette question et son incidence sur l'accès à la justice, voy. les intéressants regards croisés de Robert De Baerdemaeker et Jan Fermon dans les pages « Débats » de *La Libre* du 26 avril 2012.